



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 9 octobre 2015

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETTIN Philippe, Adjoints, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, RONQUETTE Loredana, RICCIO Franck, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absente : Claudine PRAT donne procuration à Philippe ROSSI.

Maurice CATTELAN part de la séance à 19 h.30, donne procuration à Philippe CRETTIN.

Désignation du secrétaire de séance : Michel SALLIERE.

Cette réunion est organisée principalement pour faire le point sur l'avancement des travaux du Lyon Turin Ferroviaire, les travaux prévus sur la commune, et le bilan des acquisitions foncières.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention place des Anciens Combattants
- Validation de l'Ad'AP

Vote : 15 pour

La séance débute par la présentation des représentants de TELT*,
Monsieur Xavier DARMENDRAIL, responsable de TELT
Monsieur Eric VAILLAUT, chargé d'activité foncier et concertation
Madame Carole MARTY, chargée coordination études
Madame Cécile FERRARI, cabinet SETIS, consultante en négociations et suivi des procédures.

*TELT, Tunnel Euralpin Lyon Turin, est le promoteur public en charge de la réalisation puis de la gestion de la section transfrontalière de la future liaison Lyon Turin. L'Etat est, pour la France, l'unique actionnaire, à hauteur de 50 %. L'Italie pour sa part est représentée par FS (chemins de fer italiens) également à hauteur de 50 %. Ce nouveau promoteur succède à la société LTF (Lyon Turin Ferroviaire) qui, d'octobre 2001 à février 2015, a mené les études et travaux de reconnaissance.

1 - Projet Lyon Turin

– présentation générale et avancement du projet

Quelques dates :

20/02 approbation du progetto definitivo

23/02 création de TELT

24/02 signature du dernier accord binational, sommet franco-italien

signature du dossier UE

engagement du report modal

26/02 remise du dossier UE

30/06 approbation de la demande de financement par l'UE, estimé à 813.7 M€ pour 2016-2019

Le financement sera pris en charge pour 40 % par l'Europe, 25 % par la France et 35 % par l'Italie.

En 2020, l'ensemble des travaux auront démarré.

Le démarrage se fera dès la ratification de l'accord du 24 février avec le règlement des contrats et la mise en place de la commission des contrats et du service permanent de contrôle.

La mise en service est prévue pour fin 2029.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de conserver la rue de l'Artisan, il demande expressément que la RD passe en parallèle à cette rue, afin de faciliter la sortie et l'accès des habitants et entreprises à proximité, pour des raisons de sécurité.

Le site de la Teppe du Pont

08/2015 : RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a fait 2 demandes de propositions techniques et financières.

- Le déplacement de la sous station de 63 kv existante
- L'alimentation des auxiliaires 63 kv de la nouvelle sous station de 225 kv.

Le site des Resses d'en Bas

Ce sera un site logistique en place pendant la durée des travaux et qui disparaîtra en fin de chantier.

Site de dépôt Les Resses

Seront déposés 2,2 M de m3 de remblais.

Un aménagement de protection sera réalisé contre la forêt en amont.

Tout sera mis en œuvre pour limiter les nuisances et veiller au respect des habitants.

Une rencontre se fera avec les élus et le service technique, pour étudier la déviation des réseaux.

Dans le cadre de l'atlas des zones inondables, les études réalisées par TELT ont dénombré, en cas de crue centennale, 3 brèches sur la commune.

La 1^{ère} au niveau des Resses (responsable : commune)

La 2^{ème} au niveau du pont d'Arc zone MARTINER (travaux de confortement par TELT)

La 3^{ème} aux abords de TRIMET (responsable : commune, une partie TRIMET)

Elles seront modifiées ou consolidées pour ne plus faire partie des zones à risque.

– acquisitions foncières

Pour la partie transfrontalière, 6600 parcelles sont concernées, soit 7000 propriétaires, qui représentent 600 ha dont 400 en souterrain.

Les acquisitions amiables ont été engagées dès janvier 2015 pour les terrains de surface.

Sur 1151 unités foncières, plus de 400 promesses de vente ont été signées.

530 procédures d'expropriation sont à prévoir.

Phase judiciaire lancée en août 2015.

Sur la commune :

Site des Resses, surface totale 23 ha.

648 parcelles, actuellement 68 promesses de vente signées.

Procédure judiciaire engagée pour 72 terriers.

Site des Resses d'en Bas, surface 2,5 ha

54 parcelles.

Procédure judiciaire engagée pour 4 terriers.

Pour les terrains communaux, une promesse de vente est à la signature, pour 222 652 m².

Est appliqué à chaque parcelle, un prix qui tient compte du zonage, et de sa surface.

L'Etat prend à sa charge le déplacement du four à pain (inclus dans la promesse de vente) et le captage de la source.

Un courrier sera transmis à chaque entreprise pour leur indiquer qu'ils pourront conserver l'usage des terrains jusqu'au commencement des travaux.

Les souhaits suivants sont retranscrits dans la promesse de vente :

Rue de l'Artisan 3045 m²

Sera conservée par la commune, rachetée par l'Etat et rétrocédée après accord.

Accès au plan d'eau.

Sera conservé par la commune le long de la voie ferrée à partir du Pont de Rieubel et jusqu'aux parkings.

Accès à maintenir obligatoirement pour les véhicules de secours.

Parkings du plan d'eau

Demande l'aménagement d'une zone à proximité en remplacement des parkings pris dans l'emprise.

Solution de substitution pendant les travaux de l'exutoire. Une convention est envisagée pendant la durée du chantier.

2 postes électriques sont dans l'emprise.

Les négociations se font avec SOREA.

Quel que soit les réseaux concernés, les travaux de mise en service seront réalisés et mis en service avant la suppression des anciens.

Monsieur le Maire remercie les différents intervenants pour leur intervention.

Il revient sur les digues et mentionne que pour la digue des Resses, des travaux seront à prévoir pour la conforter.

La digue TRIMET n'étant pas dans l'emprise, elle sera également à conforter.

Il demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer la promesse de vente.

Vote : 15 pour.

2 - Demande de subvention place des Anciens Combattants.

Le dossier de demande de subvention au titre du FDEC pour pouvoir être instruit, a été transmis au Conseil Départemental avant le 30 septembre.

Reste à faire parvenir la délibération du Conseil autorisant Monsieur le Maire à demander l'aide du Département.

Vote : 15 pour.

3 - Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé

La limite de dépôt en Préfecture était fixée au 27/09.

Le cabinet APAVE a remis les dossiers à l'ensemble des communes de la CCCM le 27/09.

Un courrier de ces mêmes communes a été transmis à Monsieur le Préfet, en date du 28 septembre lui demandant un délai supplémentaire suite au retard pris par le bureau d'études qui n'a pas rempli ses obligations.

Ce dernier a reconnu ce retard et s'excuse de ce contre temps.

Le montant définitif HT des travaux s'établit comme suit :

Cimetière	: 13 915 €
Ecole	: 46 251 €
Eglise	: 7 493 €
Capucin	: 40 444 €
Mairie musée	: 17 215 €
Salle des fêtes	: 14 960 €
Salle polyvalente	: 52 244 €
Terrains multisports	: 149 960 €

Le calendrier est ainsi prévu :

2016 : 39 668 € : mairie, église, salle des fêtes

2017 : 52 244 € : salle polyvalente

2018 : 46 251 € : école

2019 : 40 444 € : restaurant

2020 : 13 915 € : cimetière

2021 : 149 960 € : terrain multisport

En fonction de nos budgets, les travaux pourront être avancés.

Chaque année, les travaux réalisés feront l'objet d'un compte rendu à Monsieur le Préfet.

Vote : 15 pour.

Pour information, une prise de contact avec un village italien est prévue pour un jumelage avec notre commune.

Fin de séance : 20 h.40.